



EAU «RYTHME» DE LA NATURE



LE CACARDEUR

ÉDITION SEPTEMBRE 2025

MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

Table des matières



Mot du maire	3
Rapport du maire	6
Prochaine réunion du Conseil	8
Taxes municipales	8
Services des loisirs	9
Connaissez-vous	14
Centre intégré de santé & de services sociaux	14
Service urbanisme	16
Travaux publics	19
Annonce	20
Jeux	24
Matières résiduelles	25
Table des marées	26
Solutions jeux	27
Coordonnées	27
Mosaïque	28

Notez que vous pouvez également lire votre Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante :
www.pointe-aux-outardes.ca





Chers Outardéennes, Outardéens

Enfin, diront plusieurs résidents, vacanciers et campeurs : les travaux de resurfaçage du chemin de la Baie St-Ludger sont terminés dans la portion de 2 km la plus détériorée. D'autres travaux d'amélioration de la chaussée seront réalisés prochainement par nos employés municipaux.

La piste cyclable reliant Pointe-Paradis à la Baie St-Ludger se refera également une beauté. Maintenant que l'installation du câble électrique souterrain est terminée, la Corporation de la Véloroute des Baleines, avec l'appui financier d'Hydro-Québec, procédera à l'octroi d'un contrat pour l'application d'un traitement de surface en trois couches sur les 5,2 km de piste.

Et oui, septembre rime avec rentrée scolaire ! Nous souhaitons à tous les élèves ainsi qu'au personnel enseignant une magnifique année scolaire, remplie d'harmonie et de réussites. Nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur une école primaire rurale qui permet à nos familles de grandir dans un contexte chaleureux et accueillant.

Septembre marque aussi la période d'inscriptions aux multiples activités offertes dans notre belle municipalité. Osez danser, chanter, bouger, bricoler, cuisiner, méditer et bien plus encore ! Inscrivez-vous en grand nombre afin de profiter pleinement de tout ce que notre communauté a à offrir. Les dates d'inscriptions seront diffusées sous peu : restez à l'affût pour ne rien manquer et vivre une année riche en découvertes et en plaisir.

TERRAINS CONSTRUISIBLES

Le renouvellement du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Manicouagan a été reporté de quelques années en raison des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) entrées en vigueur le 1er décembre 2024. Cela a pour effet de retarder considérablement le potentiel de développement de nouveaux terrains sur notre territoire.

J'invite donc tous les propriétaires possédant une parcelle de terrain constructible en zone urbaine, qui pourrait être cadastrée et vendue pour accueillir de nouvelles résidences, à communiquer avec le bureau municipal afin de nous faire part de leur intention. La municipalité et la Société de développement disposent de très peu de terrains, et la demande est bien présente.

ASSEMBLÉE MENSUELLE

Le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes a siégé en séance ordinaire le lundi 11 août 2025 à 19 h, à la salle du Conseil.

- La municipalité a accepté la soumission de Sani-Manic Côte-Nord inc. concernant l'appel d'offres pour le service de vidanges de fosses septiques et puisards, incluant transport et disposition des boues, au coût de 253 518,30 \$ taxes incluses. Un ajustement de l'échéancier a été autorisé afin que les travaux soient réalisés entre le 1er juin et le 30 novembre de chaque année.
- Nous avons accepté la soumission #24064-001.1 de VAR inc. pour la reconstruction de la chambre du surpresseur du secteur Les Buissons, au montant de 25 147,00 \$ plus taxes.
- La municipalité a également accepté de vendre le lot 4 919 332, situé en zone d'habitation et non utilisé pour le projet de déplacement des résidences du secteur de la rue Labrie Est, à M. Albert Painchaud au coût de 8 956,57 \$ plus taxes.
- Les états financiers 2024 du Transport adapté aux personnes handicapées, préparés par la Ville de Baie-Comeau, ont été approuvés. La part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes s'élève à 14 899 \$.

Le procès-verbal complet incluant l'ensemble des résolutions sera disponible le mois prochain sur le site web de la municipalité: www.pointe-aux-outardes.ca.

Profitons de cette belle saison estivale pour rencontrer nos concitoyens et cultiver des relations harmonieuses.



Julien Normand,
maire de notre magnifique municipalité



RÉUNION DU CONSEIL

Lundi, le 8 septembre 2025 à 19 h 30

En salle du Conseil au 471, chemin Principal



TAXES MUNICIPALES

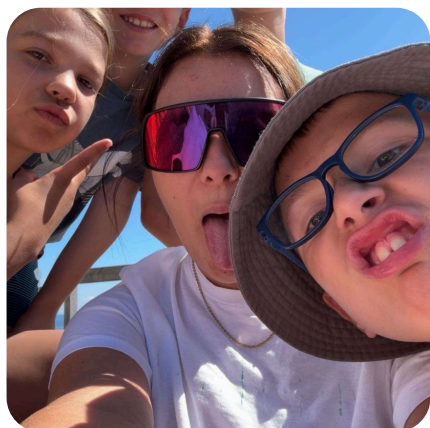
Le 3e versement est pour le 20 septembre prochain.



CAMP DE JOUR 2025

Le 7 août dernier a pris fin notre camp de jour, nos 7 merveilleuses semaines avec nos 6 animatrices Gribouille (coordonnatrice), Fruitopia, Cheetos, Bonbon, Fraisinettes & Papillon. Cette année, 44 enfants ont pu fréquenter notre camp soit à temps plein ou à temps partiel.

Voici quelques photos des dernières journées de nos jeunes au Camping Boréal, Parc Nature et Espace K Théâtre, les enfants ont adorés. Merci et à l'année prochaine !





PROGRAMMATION AUTOMNE / HIVER

2025-2026

SURVEILLEZ NOTRE PAGE
FACEBOOK AFIN DE
CONNAÎTRE LES ACTIVITÉS ET
LA DATE DU SALON DES
LOISIRS





RÉOUVERTURE LE
10 SEPTEMBRE 2025

Bibliothèque municipale

Découvrez tout ce que notre bibliothèque a à offrir !

Nous vous proposons une large sélection de livres pour enfants, romans pour adultes, documentaires et revues. En plus, grâce à votre numéro de membre, vous avez accès à un choix impressionnant de livres numériques via le Réseau Biblio.

Nous sommes ouverts tous les mercredis de 17h30 à 19h00.

Venez nous rencontrer et laissez-vous inspirer par le plaisir de la lecture !

Au plaisir de vous voir !

Les Bénévoles de la Bibliothèque



481 chemin Principal, École Les Dunes



HORAIRE 2025

Tous les vendredis, samedis et/ou dimanches du 20 juin au 7 septembre 2025 entre 10 h 00 et 16 h 00 pour les représentants, les producteurs, les artisans et les organismes régionaux de la Manicouagan.

TARIFICATION

GRATUIT- 3 kiosques de disponibles.

*Documents à fournir lors de la signature du contrat, votre copie du permis du MAPAQ exigé.

Pour plus amples informations, communiquez nous au 418 567-2203 poste 0 ou venez nous voir à la réception du bureau municipal.



CERCLE DES FERMIERÈRES

POINTE-AUX-OUTARDES

Campagne de financement - Vente de sous-marin

Effectuez votre réservation de sous-marin au coût de 6 \$
chacun, à compter du 27 août jusqu'au
17 septembre 2025, en communiquant avec :

Mme Denise Malouin au 418 297-3753

Mme Verna Jean au 418 293-7058

Mme Francine Ross au 418-567-4630

ou toutes les autres fermières.

Faites vite et merci pour votre soutien !
Les sous-marins seront fait le 20 septembre 2025



6 \$

CONNAISSEZ-VOUS ?



Cette section dans le bulletin municipal est pour vous, Outardéennes et Outardéens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.

- Vous ou quelqu'un de votre entourage avez participé ou participerez prochainement à un événement.
- Vous vous êtes démarqués lors d'une activité (sportive, culturelle, scolaire ou autre)
- Votre passe-temps sort quelque peu de l'ordinaire.

Alors, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante :

municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Faites-nous parvenir la raison, l'événement et une photo de cet exploit.

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

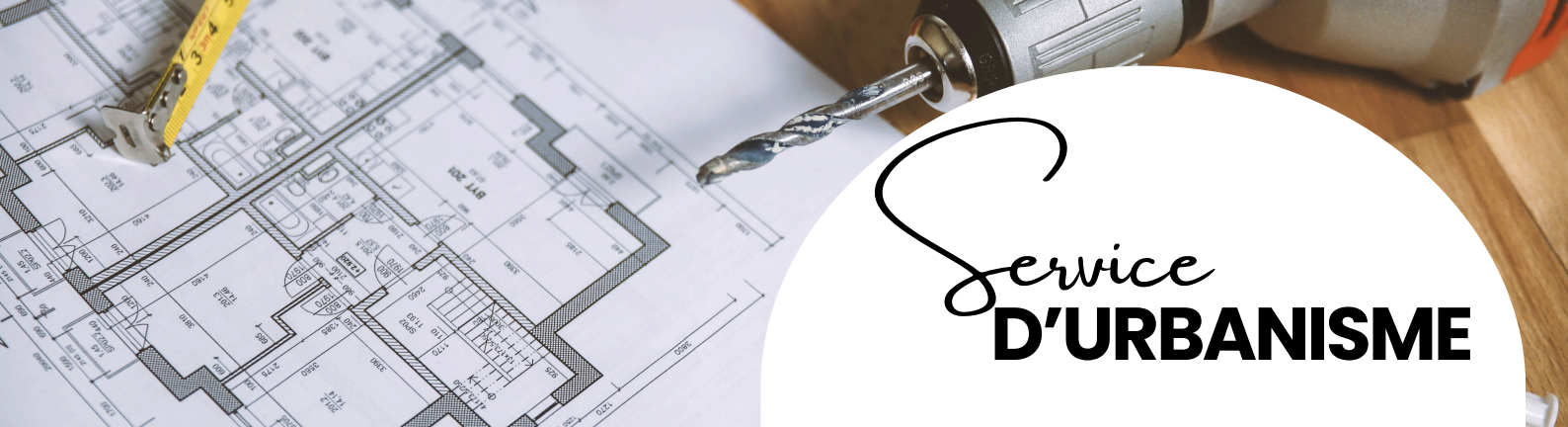
PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Pointe-aux-Outardes

Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro 418-567-2274 (poste 0) et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.



Horaire du service :

Bureau municipal situé au
471, chemin Principal
Tous les mardis de 8 h à 9 h 30



Service **D'URBANISME**

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour délivrer le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de remplir le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débuteront les travaux ?
- Les mardis et les jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire.

S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment, M. Maxime Whissell, communiquera avec vous.

Sécurisez votre piscine extérieure pour prévenir tout risque de noyade

PISCINES RÉSIDENTIELLES : RÈGLES DE SÉCURITÉ

Afin de limiter l'accès aux jeunes enfants, des règles s'appliquent à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables (gonflables, portatives, etc.).

Avant toute installation, vous devez faire une demande de permis auprès de votre municipalité (piscine, clôture, plateforme, terrasse, etc.).

Le règlement s'applique à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation.

- Les piscines installées avant le 1er novembre 2010 et qui bénéficiaient d'une exemption devront être mises aux normes d'ici le 30 septembre 2025.
- Toutes les autres piscines doivent déjà être conformes aux règles en vigueur.

GUIDE D'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/ministere/securite_piscines_residentielles/GUI_InspecteurPiscineResidentielle.pdf



Travaux PUBLICS

LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.



BACS BLEU ET BRUN ENDOMMAGÉS

Les bacs bleu et brun servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles. Dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557. N'essayez pas de le réparer vous-même..



SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez S.V.P. en aviser la municipalité par téléphone au 418 567-2203 poste 1 lors de nos heures d'ouvertures ou poste 8 les soirs et les fins de semaines..



BACS DE COMPOST, D'ORDURES ET DE RECYCLAGE

Les bacs roulants doivent être placés à la limite de votre propriété, de manière à ne pas empiéter sur la voie publique, incluant l'accotement, et ce, la veille du jour prévu de la collecte.



LES ABRIS D'HIVER ET LES CLÔTURES À NEIGE

Prendre note que les abris d'hiver ainsi que leur structure et les clôtures à neige devront être démantelés. Car leur utilisation est permise du 15 octobre au 30 avril.



HORAIRE D'ARROSAGE

Voici l'horaire estival allant du 1^{er} juin au 15 octobre, selon lequel vous aurez droit d'arroser et de procéder au nettoyage de vos voitures, soit :
entre 18 h 00 et 22 h 00 :



SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES	
LUNDI	Du 595 au 632 chemin Principal
MARDI	Du 1 au 163 rue Labrie
MERCREDI	Du 164 au 227 rue Labrie
JEUDI	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
 VENDREDI	Du 259 au 390 rue Labrie

SECTEUR LES BUISSONS	
LUNDI	Du 39 au 139-A chemin Principal
MARDI	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
MERCREDI	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
JEUDI	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
 VENDREDI	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston

ARROSAGE – BOYAU À LA MAIN



La Municipalité a assoupli le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement avec le boyau à la main.

Vous prévoyez faire le remplissage d'une piscine, ensemen­cer / réensemencer une nouvelle pelouse ou la réparer, veuillez nous appeler au numéro 418 567-2203, nous prévoyons une période à cet effet.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet :

http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info_verte/pelouse_ecologique/ensemencement.htm

Le Guide d'entretien écologique de la pelouse. Il vous donne des renseignements sur la tonte, l'arrosage, l'ensemencement, les pelouses clairsemées et autres.

Selon la réglementation municipale sur l'eau potable, il est mentionné au :

Chapitre III : Période d'interdiction totale

Article 7 : Interdiction totale

Même si l'utilisation de l'eau potable est permise ou restreinte en vertu du présent règlement, lorsque survient une sécheresse ou à l'occasion de bris majeurs à un élément ou à des éléments du réseau d'aqueduc ou encore lors de situations d'urgence ayant un impact sur l'alimentation, la disponibilité ou la distribution de l'eau potable, le maire ou l'autorité compétente sont autorisés à décréter une interdiction totale d'utiliser l'eau potable du réseau municipal d'aqueduc pour d'autres fins que celles de consommation et d'hygiène corporelle.

L'interdiction est applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité ou seulement à une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent.





VIDANGE FOSSE SEPTIQUE



La Municipalité débutera la vidange des fosses septiques, pour les résidences situées sur la chemin **Principal** et rue **Baie-Saint-Ludger**, et ce, à compter du 2 septembre 2025 et tout au long du mois de septembre.

S'il y a lieu, veuillez, S.V.P., faciliter l'accès pour la vidange de votre fosse septique et identifier l'endroit des couvercles de votre installation septique. Tout capuchon ou couvercle, fermant l'ouverture de la fosse septique, doit être dégagé de toute obstruction et doit pouvoir être enlevé sans difficulté.

La vidange sera effectuée par la compagnie Sani-Manic Côte-Nord Inc. sous la supervision d'un employé des travaux publics.

Si l'entrepreneur doit revenir sur les lieux parce que l'occupant a omis de préparer son terrain pour permettre de procéder à la vidange, les coûts occasionnés pour la visite additionnelle seront acquittés par l'occupant.

INFORMATION

Selon le règlement Q-2, r-22 (Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées), il se doit de vider les deux (2) couvercles de la fosse septique afin de prolonger la durée de vie du champ d'épuration. Ainsi, nous vous encourageons à dégager les deux (2) couvercles de la fosse septique afin de s'assurer qu'elle soit complètement vidangée.

PETITE ANNONCE

Vous voulez publier une annonce dans le bulletin municipal :
le Cacardeur.

Pour ce faire, il est important de respecter la date limite de dépôt, pour l'envoi de vos informations, qui est le 20 de chaque mois. Toutefois, notez que la date de tombée pour le bulletin d'OCTOBRE est le 20 SEPTEMBRE 2025.

Pour les commerces et les entreprises, prenez note que des frais de publication mensuelle de 10,00\$, plus les taxes s'appliquent.

Faites parvenir votre annonce à l'adresse:
municipalite@pointe-aux-outardes.ca



Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer au
418-567-2203 poste 0.

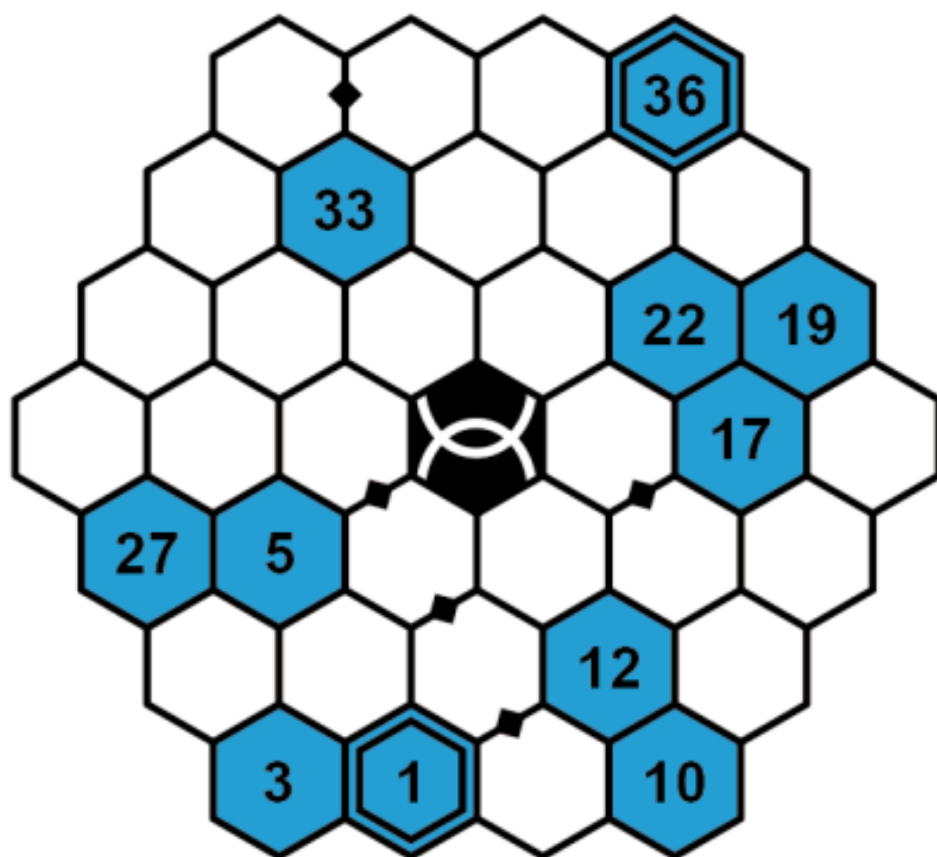
PHOTOS RECHERCHÉS

Nous recherchons des photos qui représentent vos activités de plein air, des paysages, de la faune, la beauté de notre municipalité et sa grande diversité, etc afin de faire une belle mosaïque à la dernière page de notre bulletin.

Veuillez nous les transmettre par courriel à :
municipalite@pointe-aux-outardes.ca

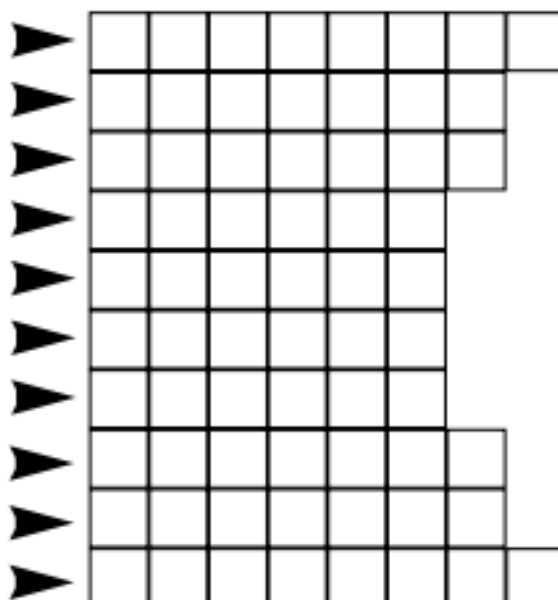


SUDOKU



ANAGRAMME

M	A	N	G	U	I	E	R
	P	R	I	M	A	L	E
	D	E	R	A	N	G	E
		C	I	R	E	E	S
		E	G	L	I	S	E
		O	R	G	A	N	E
		V	O	Y	A	G	E
	R	A	I	L	L	E	E
	V	A	N	D	A	L	E
A	R	S	E	N	I	C	S



- Fleur de balcon
- Un sacré coco, cet arbre-là !
- Fruit exotique
- Un fruit rouge
- Une céréale un peu oubliée
- Un fruit apprécié en hiver
- Fruit tropical
- Fruit des montagnes
- Fleur des massifs méditerranéens
- Fleur de printemps

REPORTEZ LES ANAGRAMMES DES MOTS DE LA GRILLE DE GAUCHE DANS LA GRILLE DE DROITE, À L'AIDE DES DÉFINITIONS INDIQUÉES.

MOTS FLÉCHÉS

GRAVES METTRA AU BON DIAMÈTRE		PETITS TRAITS SUSPENDUE		PLUIE FINE SOTTISIERS		ENTRE- LACER CROCHET		ENZYME
DOUTEUSES DÉSHABILLE								
MEMBRANES ASINUS								L'ARAIGNÉE SA TOILE
						COORDONNE ÉQUILIBRE		
BORDERA EN COUSANT		ROSIRA	BRILLE		CLASSE- MENT COUTUME			
							D'ARABIE	
EXPRIMERAS PAR LE VISAGE LUTTERA								
ADJECTIF POSSESSIF				ABÎMA PART				INDIQUE UN CHOIX À FAIRE
PARTIRA	PARFOIS ÉVEILLÉ					BANDE ORIGINALE		
			TERRE LIBRE					

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									
X									
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Faisant entendre une succession de bruits secs. **II.** C'est le cas de le dire, à cause d'elle, on pisse le sang. **III.** Acronyme pour un titulaire de doctorat. Sort de la gueule de certains animaux. **IV.** Dans un certain sens, c'est recherché. Symbole chimique. **V.** Adjectif possessif. Personnage du *More de Venise*. **VI.** ... le Noble en France et en Serbie dans l'autre sens. Partie d'une cloche où frappe le battant. **VII.** Nationalisait. **VIII.** Est du domaine des vessies plus que des lanternes. **IX.** Qui ne sont pas entièrement vendus. **X.** Malmèment fortement. **XI.** Est donc comparable à une scie.

VERTICALEMENT

1. Gentilé d'un joli petit village jurassien dans le canton de Poligny. **2.** Elle se retire dans la spiritualité. **3.** Coureur australien. Commune de Suisse traversée par le Kelch. **4.** Dans un foyer elle peut être à la base de la séparation d'un homme et d'une femme. On peut revenir souvent dessus dans la conversation. **5.** Juste un peu petit. Rendit les armes. **6.** Ancienne cuvette. On s'en sert facilement quand on est dans les stations sur les pistes. **7.** Ont-elles toutes les yeux d'Elsa ? **8.** Rivière de France. Démon marin femelle. **9.** Cheville. Exècre.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Septembre				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			



ÇA COMMENCE MAINTENANT!



POUR LE COMPOST

Tout ce qui se mange
Tout ce qui se jardine

Novembre 2024				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Décembre 2024				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

NOS MEILLEURES ASTUCES



N'utilisez pas de plastique



Nettoyez régulièrement le mini-bac et le bac avec de l'eau et du vinaigre



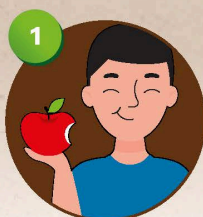
Enveloppez vos restes de table dans du papier journal



Éliminez les liquides

Déposez quelques couches de papier/carton ou de feuilles pour éviter que les matières collent.

COMMENT VOUS Y PRENDRE



Pour plus d'information : murpourlecompost.com



www.regiemanicouagan.qc.ca • 418 589-4557

TABLE DES MARÉES – SEPTEMBRE



JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE
1	0237	1.60	11	0411	3.99	21	0139	3.98
	0814	2.40		1013	0.39		0757	0.63
lun	1346	1.64	Jeu	1630	4.29	dim	1356	3.73
	2045	3.11		2251	0.34		2004	0.54
2	0418	1.59	12	0456	3.68	22	0214	3.95
	0950	2.36		1053	0.59		0825	0.63
mar	1518	1.68	ven	1716	4.17	lun	1428	3.88
	2212	3.18		2344	0.58		2040	0.48
3	0528	1.45	13	0546	3.32	23	0248	3.86
	1112	2.49		1137	0.85		0852	0.67
mer	1642	1.56	sam	1808	3.95	mar	1459	3.95
	2322	3.38					2114	0.51
4	0616	1.25	14	0048	0.88	24	0321	3.71
	1205	2.72		0645	2.95		0918	0.75
Jeu	1742	1.34	dim	1232	1.14	mer	1530	3.94
				1912	3.69		2148	0.60
5	0013	3.63	15	0215	1.14	25	0354	3.52
	0653	1.02		0759	2.66		0945	0.86
ven	1245	3.01	lun	1348	1.38	Jeu	1601	3.86
	1831	1.06		2033	3.51		2222	0.75
6	0055	3.89	16	0353	1.20	26	0427	3.29
	0726	0.80		0935	2.57		1013	1.00
sam	1321	3.32	mar	1526	1.44	ven	1634	3.74
	1914	0.78		2206	3.51		2258	0.96
7	0133	4.10	17	0513	1.09	27	0501	3.05
	0757	0.58		1104	2.71		1042	1.16
dim	1356	3.63	mer	1651	1.30	sam	1710	3.58
	1955	0.52		2322	3.65		2339	1.19
8	0211	4.25	18	0609	0.93	28	0540	2.80
	0829	0.40		1203	2.97		1115	1.34
lun	1432	3.92	Jeu	1754	1.07	dim	1752	3.40
	2037	0.32						
9	0249	4.28	19	0017	3.82	29	0032	1.42
	0902	0.30		0652	0.78		0627	2.58
mar	1509	4.15	ven	1247	3.25	lun	1158	1.52
	2119	0.21		1844	0.85		1846	3.23
10	0329	4.20	20	0101	3.94	30	0153	1.59
	0936	0.29		0726	0.68		0736	2.41
mer	1549	4.29	sam	1323	3.52	mar	1303	1.69
	2203	0.21		1926	0.66		1959	3.12

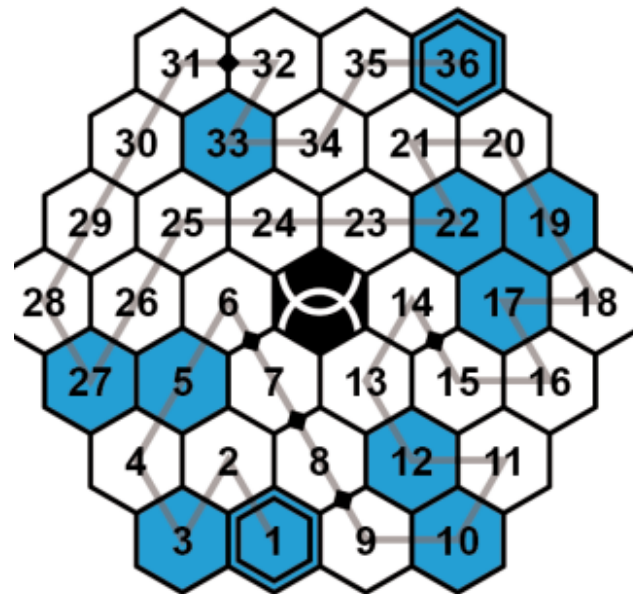
MOTS FLÈCHÉS

	C		T		B		T	
C	A	L	I	B	R	E	R	A
	V	E	R	E	U	S	E	S
D	E	V	E	T	I	S	S	E
	R	E	T	I	N	E	S	
A	N	E	S	S	E		E	T
	E			I		T	R	I
O	U	R	L	E	R	A		S
	S	O	U	R	I	R	A	S
R	E	S	I	S	T	E	R	A
	S	E	S		U	S	A	
		R	E	V	E		B	O
I	R	A		A	L	L	E	U

ANAGRAMME

G	E	R	A	N	I	U	M
P	A	L	M	I	E	R	
G	R	E	N	A	D	E	
C	E	R	I	S	E		
S	E	I	G	L	E		
O	R	A	N	G	E		
G	O	Y	A	V	E		
A	I	R	E	L	L	E	
L	A	V	A	N	D	E	
N	A	R	C	I	S	S	E

SUDOKU



MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	C	R	E	P	I	T	A	N	T
II	H	E	M	A	T	U	R	I	E
III	A	T	E	R		B	A	V	E
IV	U	R	U	O	C		G	E	
V	S	A		I	A	G	O		D
VI	S	I	N		P	A	N	S	E
VII	E	T	A	T	I	S	A	I	T
VIII	N	A	T	A	T	O	I	R	E
IX	I	N	E	P	U	I	S	E	S
X	E	T	R	I	L	L	E	N	T
XI	R	E	S	S	A	S	S	E	E



MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, chemin Principal

Pointe-aux-Outardes(Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418 567-2203

Télécopieur : 418 567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs :	418-567-2177 poste 1
Pompiers, ambulance, police :	911
Bibliothèque municipale (mercredi soir) :	418-567-2281 poste 5109
Régies de gestion des matières résiduelles :	418-589-4557
Site d'enfouissement :	418-567-3118/418-589-4557
Maison des jeunes :	418-567-1202
CLSC :	418-567-2274
Fourrière municipale (Refuge Le Chapitou) :	418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00

DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacarreur est le 20 de chaque mois.



Antonio Hortas



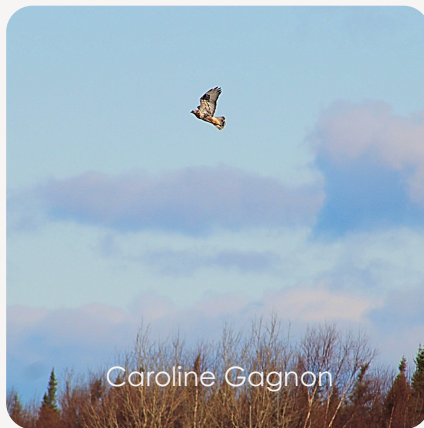
Sébastien St-Jean



Karine Cassista



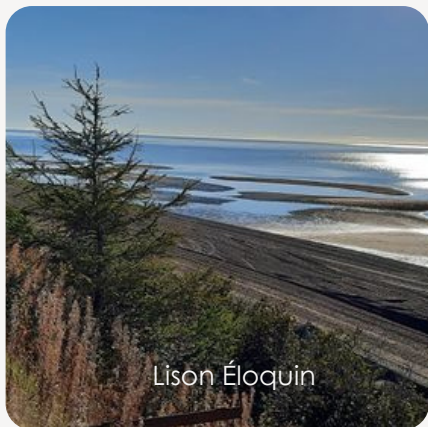
Aline Marin



Caroline Gagnon



Sébastien St-Jean



Lison Éloquin



Sébastien St-Jean



Pier-Audrey Glasson



Christine Lebrun



Roger Langlais



Sébastien St-Jean

Notre magnifique

